



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
9 juin 2016
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission du commerce et du développement
Réunion d'experts sur le commerce au service
de l'émancipation économique des femmes
Geneva, 23-24 mai 2016

**Réunion d'experts sur le commerce au service
de l'émancipation économique des femmes**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, les 23 et 24 mai 2016

Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	2
I. Résumé du Président	2
A. Déclarations liminaires	2
B. Le commerce au service de l'émancipation économique des femmes.....	5
II. Questions d'organisation.....	13
A. Élection du Bureau	13
B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.....	13
C. Résultats de la réunion.....	13
B. Adoption du rapport de la réunion	13
Annexe	
Participation	14

GE.16-09453 (F) 070916 090916



* 1 6 0 9 4 5 3 *

Merci de recycler



Introduction

La Réunion d'experts sur le commerce au service de l'émancipation économique des femmes s'est tenue au Palais des Nations, à Genève (Suisse), les 23 et 24 mai 2016. Elle avait pour objectif d'examiner les politiques et les mesures à adopter pour que le commerce et la politique commerciale contribuent pleinement à l'émancipation économique des femmes. Plus particulièrement, elle visait à aider les participants à mieux comprendre les liens entre le commerce et les questions de genre, de réfléchir aux moyens de garantir la cohérence entre la politique commerciale et l'action en faveur de l'émancipation économique des femmes, et de mettre en lumière des méthodes permettant de concevoir et de mettre en œuvre des mesures porteuses de changement pour promouvoir l'égalité des sexes et l'émancipation économique des femmes conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et au Programme d'action d'Addis-Abeba.

Des exposés ont été présentés par 13 experts représentant des gouvernements, des organisations intergouvernementales, le secteur privé, la société civile et le monde universitaire. La Réunion d'experts comptait quelque 80 participants provenant de plus de 20 pays et possédant des qualifications et des expériences variées. Pour faciliter les débats, le secrétariat de la CNUCED avait élaboré une note thématique intitulée « Le commerce au service de l'émancipation économique des femmes » (TD/B/C.I/EM.8/2).

I. Résumé du Président

A. Déclarations liminaires

1. Dans sa déclaration liminaire, le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a rappelé que la communauté internationale s'était fermement engagée à lutter contre les inégalités. Il a éclairci le sens de la notion d'émancipation des femmes, qui renvoyait à la capacité des femmes d'agir pour transformer leurs propres vies et, plus largement, la structure qui les plaçait dans une situation de subordination par rapport aux hommes. Quant à l'émancipation économique des femmes, il s'agissait de la possibilité pour les femmes de jouir pleinement des droits économiques et de l'autonomie économique. Le Secrétaire général adjoint a souligné que l'émancipation des femmes ne bénéficiait pas seulement aux femmes, mais à tous, comme l'illustrait l'exemple suivant : l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture avait estimé que si les femmes avaient le même accès aux ressources que les hommes, la production agricole totale des pays en développement pourrait s'accroître dans une proportion comprise entre 2,5 % et 4 %.

2. Au sujet des différents liens entre l'émancipation des femmes et le commerce, le Secrétaire général adjoint a rappelé que le commerce avait par nature des effets distributifs et que les variations en matière de distribution pouvaient avoir des incidences sur les femmes en tant qu'employées, productrices, consommatrices et contribuables. Le commerce avait des conséquences pour les femmes que l'on pouvait évaluer à trois niveaux. Premièrement, au niveau national, l'ouverture commerciale pouvait faire baisser les recettes tirées des droits de douane, particulièrement dans les pays en développement, chose qui pouvait avoir à son tour des effets sexospécifiques sur la taille et la composition des dépenses publiques. Deuxièmement, au niveau sectoriel, les secteurs exportateurs pourraient se développer et créer des emplois, alors que les secteurs qui étaient en concurrence avec les produits importés risquaient de se contracter. Cette redistribution entre secteurs était susceptible d'avoir des effets sexospécifiques, surtout lorsque le personnel des secteurs touchés était majoritairement masculin ou féminin. Troisièmement, au niveau des

ménages, le commerce faisait varier les prix relatifs des biens et des services, d'où des incidences sexospécifiques sur les revenus réels.

3. Le Secrétaire général adjoint a souligné que les politiques devaient être conçues et mises en œuvre à la lumière des évaluations des effets sexospécifiques du commerce. Pour contribuer à cet objectif, la CNUCED avait mis en place un programme de travail sur le commerce, le genre et le développement, qui pourrait aider les décideurs à donner corps à l'émancipation des femmes. Dans le cadre de ce programme, elle avait établi une série de rapports sur le commerce et ses conséquences pour l'égalité des sexes dans différents pays en développement et pays parmi les moins avancés, et mis au point un module de formation qui avait permis d'organiser avec succès deux cours en ligne sur le commerce et le genre. Pour conclure, le Secrétaire général adjoint a affirmé que la quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement serait aussi l'occasion de promouvoir l'égalité des sexes.

4. La Chef du Programme sur le commerce, le genre et le développement a dit que les rapports entre commerce, agriculture et genre étaient complexes, multidimensionnels et très dépendants du contexte. Il était cependant possible de faire certaines généralisations au sujet des tendances et des contraintes liées au genre dans les domaines du commerce agricole et du développement rural. Ainsi, dans certains cas, les femmes participaient aussi activement que les hommes à la culture des produits destinés à l'exportation, mais c'étaient d'ordinaire les hommes qui s'occupaient de la vente et géraient les recettes qui en étaient tirées. Les schémas de ce type témoignaient de normes sociales profondément ancrées, ainsi que des difficultés rencontrées spécifiquement par les femmes pour accéder aux actifs et aux services productifs. La Chef du Programme a indiqué, au sujet des effets sexospécifiques du commerce, que les effets de la libéralisation du commerce sur les femmes n'étaient pas catégoriquement positifs ou négatifs dans le secteur agricole, puisqu'ils variaient d'un groupe de femmes à l'autre en fonction de la ségrégation présente dans tel ou tel secteur, des méthodes de culture, du type de régime foncier en place et des relations au sein du ménage.

5. Selon la Chef du Programme, l'incidence de la libéralisation du commerce était le plus souvent à double tranchant pour les femmes. Par exemple, la baisse des prix des importations alimentaires bénéficiait aux femmes en tant que consommatrices, mais faisait également diminuer les revenus déjà très faibles des femmes rurales en tant que productrices du secteur considéré. De même, la diversification et la commercialisation du secteur agricole pouvaient ouvrir de nouvelles possibilités aux femmes rurales, mais aussi leur créer des difficultés considérables. Dans le cas des activités agricoles menées dans les exploitations, ce processus pouvait favoriser les exploitants tournés vers le commerce, qui avaient plus facilement accès aux intrants et aux réseaux de commercialisation, mais avait tendance à évincer les petits producteurs pauvres, notamment les femmes exploitant des terres marginales. Du point de vue des activités agricoles menées en dehors des exploitations, l'agro-industrie tournée vers l'exportation pouvait créer de meilleures possibilités d'emploi pour les femmes, mais les activités concernées et l'organisation de leurs chaînes d'approvisionnement, notamment l'agriculture contractuelle, étaient également à l'origine de problèmes liés au genre. Les travailleuses du secteur de la transformation des produits agricoles étaient généralement cantonnées dans les activités non qualifiées à forte intensité de main-d'œuvre et avaient peu d'occasions de renforcer leurs compétences ; dans certains secteurs, elles étaient exposées aux pesticides et à d'autres situations dangereuses, les salaires étaient faibles et le travail était occasionnel et précaire, ce qui les rendait particulièrement vulnérables aux chocs extérieurs. Il fallait prendre des mesures volontaires pour que les femmes rurales tirent parti des possibilités et des avantages associés à l'intégration commerciale.

6. La Chef du Programme s'est ensuite penchée sur le secteur manufacturier, où on pouvait observer des phénomènes consécutifs de féminisation et de déféminisation de la main-d'œuvre. Il ressortait des données disponibles que la part des articles manufacturés de base dans les exportations augmentait avec la part des femmes dans l'emploi. Les secteurs d'exportation à forte intensité de main-d'œuvre comme l'habillement, le textile, la petite électronique et les jouets se caractérisaient par une préférence à l'égard de la main-d'œuvre féminine, en raison de la forte concurrence internationale, qui imposait de recourir à une main-d'œuvre bon marché pour réduire les coûts, ainsi que des conceptions de ce que constituait un travail masculin et un travail féminin, qui tendaient à cantonner les femmes dans les activités à forte intensité de main-d'œuvre. Dès lors, les femmes se heurtaient à une ségrégation horizontale et verticale, la première renvoyant à la répartition inégale des hommes et des femmes dans les différentes professions et fonctions, et la deuxième au fait que les hommes étaient généralement concentrés au sommet de la hiérarchie professionnelle, tandis que les femmes se trouvaient en bas. Il y avait des raisons de penser que la modernisation de la production s'accompagnait au contraire d'une déféminisation de l'emploi, les hommes étant perçus comme plus conformes aux profils recherchés. Globalement, si elle ouvrait des possibilités d'emploi aux femmes, la croissance du secteur manufacturier rendue possible par le commerce créait également de nouveaux schémas d'inégalité et de vulnérabilité.

7. La Chef du Programme a fait remarquer que le secteur des services était considéré comme une source d'emplois cruciale dans le monde en développement, en particulier pour les femmes. La libéralisation du commerce des services n'améliorait cependant pas automatiquement la situation des femmes. Les écarts salariaux entre hommes et femmes subsistaient dans le secteur des services, et on observait dans certains secteurs d'activité une ségrégation qui reléguait souvent les femmes à des tâches moins bien rémunérées et à moindre valeur ajoutée, ou les cantonnait dans les services informels et les petits services. Le type de services assurés par les femmes était une dimension centrale du problème. Le fait pour une femme de travailler dans des services à faible productivité et à potentiel réduit d'accumulation de capital et de compétences, tels que le petit commerce, les services à la personne et les services collectifs, offrait moins de possibilités de promotion socioéconomique que les emplois dans les services exigeant un niveau moyen ou élevé de qualifications.

8. La Chef du Programme a terminé son intervention en insistant sur les liens entre commerce et genre dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba. Le Programme de développement durable permettait d'examiner les questions d'égalité des sexes dans une perspective multidisciplinaire et multidimensionnelle. Les objectifs de développement durable 1, 2, 5 et 16 comportaient des cibles et des indicateurs particulièrement pertinents du point de vue de l'émancipation économique des femmes. La Chef a appelé l'attention sur deux enjeux clés : la nécessité d'aller au-delà des arguments économiques en faveur de l'émancipation économique des femmes en reconnaissant que les droits des femmes étaient des droits de l'homme, et la nécessité de pleinement mettre en œuvre aussi bien le Programme de développement durable à l'horizon 2030 que le Programme d'action d'Addis-Abeba, malgré les problèmes à surmonter pour opérer les transformations nécessaires à cette fin.

9. Un représentant a souligné que l'autonomisation des femmes et des filles était un objectif pour la Finlande, un facteur crucial de la réussite économique du pays et un élément important de ses activités de coopération au développement. Il a fait ressortir les conséquences positives que le commerce international avait eues pour les femmes ; le commerce avait augmenté le nombre d'emplois accessibles aux femmes dans des secteurs tels que l'habillement, le textile et la petite électronique, et avait contribué à améliorer les conditions de travail et la qualité des emplois, parce que les entreprises intégrées dans des chaînes de valeur internationales offraient de meilleures conditions que les autres. En outre,

il y avait une corrélation positive entre le commerce et les droits des femmes. Le potentiel du commerce était cependant loin d'être pleinement exploité, chose qui dépendait beaucoup, en définitive, des politiques locales et des normes sociales.

B. Le commerce au service de l'émancipation économique des femmes

(Point 3 de l'ordre du jour)

Rapports entre commerce et genre dans le secteur agricole

10. La première séance était consacrée aux rapports entre commerce et genre dans le secteur agricole. Les participants ont réfléchi aux possibilités ouvertes par le commerce du point de vue de l'autonomisation et du bien-être des femmes dans ce secteur, et aux problèmes en la matière. Les débats ont surtout porté sur les conséquences de la commercialisation et de la diversification du secteur agricole pour les femmes. Les experts ont souligné que les rapports entre commerce et genre dans l'agriculture étaient complexes et variables selon le contexte.

11. Un expert a donné sur ces rapports des précisions qui ont donné à réfléchir au sujet de la contribution du commerce à l'émancipation économique des femmes. On avait tendance à trop simplifier les choses ; la notion de genre en était venue à désigner la situation des femmes, alors qu'elle avait une signification plus complexe. De même, le discours sur les politiques à mener avait délaissé l'analyse de schémas d'inégalité croisés, où les questions de genre étaient examinées à la lumière de l'interaction entre ethnie, classe et lieu, pour faire place à un discours simpliste fondé sur la distinction binaire hommes/femmes. Du point de vue du droit à l'alimentation, les effets du passage à l'agriculture commerciale sur les ménages ruraux n'étaient pas catégoriquement positifs ou négatifs, puisqu'ils variaient d'un groupe de population à l'autre. Dans les analyses de l'incidence du commerce en fonction des moyens de subsistance, les populations rurales étaient réparties en différentes catégories qui n'étaient pas touchées de la même manière, notamment les ménages qui vivaient de leurs terres, les travailleurs engagés dans le cadre de l'agriculture contractuelle et d'autres systèmes de plantations satellites, et les ouvriers travaillant dans l'agro-industrie d'exportation. Dans certains pays, la commercialisation de l'agriculture avait gravement perturbé la situation du droit à l'alimentation. Au Cambodge, par exemple, les terres avaient été réaffectées à la production de caoutchouc, et lorsque les prix du caoutchouc avaient chuté, les travailleurs avaient cessé d'en produire mais n'avaient pas repris la culture de légumes. Plutôt, les ménages ruraux avaient envoyé les jeunes femmes travailler dans l'industrie du vêtement de la capitale, ce qui leur apportait des revenus mais favorisait également de nouveaux modes de consommation qui risquaient d'être insoutenables dans les zones rurales. Il s'agissait de savoir si l'importance accordée à la productivité agricole et à la réduction des écarts entre hommes et femmes dans le secteur agricole ne témoignait pas en réalité d'une tendance à favoriser un modèle agro-industriel fortement tributaire d'intrants externes, et si le commerce était un outil au service de l'émancipation économique des femmes ou si c'était plutôt l'inverse qui était vrai, à savoir que les femmes étaient un outil au service du commerce parce qu'elles constituaient une réserve de main-d'œuvre bon marché. L'expert a souligné, en particulier, qu'il fallait suivre une approche fondée sur les droits. Les objectifs de développement durable comportaient peu de références aux droits ; si la lutte contre la faim y occupait une place importante, il n'y était pas question du droit à l'alimentation.

12. Un autre expert a insisté sur la complexité des rapports entre commerce et genre et sur la nécessité d'éviter toute simplification excessive, et a présenté les conclusions préliminaires d'une étude sur les incidences sexospécifiques de l'expansion des exportations de produits agricoles non traditionnels, notamment le quinoa dans l'État plurinational de Bolivie, le café biologique dans la République démocratique populaire lao,

la cardamome au Népal et le haricot et la pomme de terre irlandaise au Rwanda. La qualité des recherches étaient entravée par le manque de données, dû en partie au fait que le domaine considéré était à cheval sur le travail et l'agriculture. Les méthodes d'enquêtes conçues pour la main-d'œuvre urbaine ne permettaient pas toujours de bien appréhender la dimension saisonnière de l'agriculture, caractéristique essentielle des emplois salariés agricoles, alors que la notion d'emploi principal risquait d'être source de confusion dans ce secteur. L'expert a indiqué que la question du genre était importante pour l'analyse de l'équité sociale des transitions de l'économie rurale. Cette analyse s'intéressait à l'émancipation dans ses dimensions économique et autres, notamment la question du partage des responsabilités essentielles en matière de procréation. Les conclusions préliminaires indiquaient que les inégalités entre les sexes variaient d'un domaine à l'autre. Au Népal, par exemple, le pouvoir de décision (concernant le choix de produire ou non de la cardamome) semblait partagé également entre les femmes et les hommes, tandis que le patrimoine était essentiellement détenu par ces derniers, de même que la responsabilité de gérer les intrants chimiques. Dans le commerce transfrontalier à petite échelle au Rwanda et en Ouganda, les femmes occupaient une place prédominante dans deux districts et les hommes, dans deux autres districts, situation qui s'expliquait peut-être en partie par le fait que certaines femmes faisaient partie de coopératives et avaient par conséquent des ressources financières à investir. Dans la République démocratique populaire lao, c'étaient les hommes qui apportaient le café à la station de lavage et qui bénéficiaient le plus souvent de formations. L'émancipation économique des femmes ne conduisait donc pas nécessairement à l'émancipation sociale, et vice versa.

13. Un autre expert s'est penché sur les normes de durabilité volontaires et les cadres d'investissement responsable, afin de comprendre dans quelle mesure les questions de genre étaient prises en compte dans ces instruments facultatifs, notamment en ce qui concernait leur impact. Cinq des principaux instruments dans ce domaine avaient été évalués sur la base de cinq critères (accès aux terres, accès aux ressources productives, répartition des tâches liées à la procréation, emploi et prise de décisions). Cette analyse avait fait ressortir que les questions de genre étaient rarement évoquées dans les normes, sauf lorsqu'il s'agissait d'emploi et de répartition des tâches liées à la procréation, et un peu mieux prises en compte dans les cadres. Globalement, les normes et cadres examinés avaient une incidence limitée sur les problèmes de genre. Des procédures de certification avaient néanmoins permis de renforcer les droits fonciers des femmes, notamment au Mexique et en Amérique centrale. Il était nécessaire d'évaluer des données supplémentaires pour continuer d'évaluer les incidences des normes de durabilité volontaires et des cadres d'investissement responsable sur le sort des femmes.

14. Les débats qui ont suivi ont fait apparaître des divergences de vues au sujet de la commercialisation de l'agriculture. Certains participants estimaient que la diversification et la commercialisation du secteur créait de la richesse, grâce à la création d'emplois et à l'amélioration des conditions de travail. Tout en reconnaissant que la commercialisation pouvait créer des emplois, un expert a insisté sur la complexité de l'évaluation de ses incidences sur le droit à l'alimentation. Par exemple, le secteur des fleurs avait créé de nouvelles possibilités d'emploi pour les femmes en Éthiopie et au Kenya, mais la qualité et la stabilité des emplois créés suscitaient des inquiétudes, de même que le risque que la promotion de l'investissement étranger direct conduise à une course à l'abîme. En outre, la production de roses à grande échelle nécessitait beaucoup d'eau et de terres, d'où des préoccupations majeures au sujet de la durabilité et un risque d'atteinte au droit à l'alimentation. Dans le cas de la transformation des zones rurales du Cambodge, les infrastructures avaient été améliorées principalement au moyen d'investissements étrangers directs, mais cela avait favorisé l'exode rural et eu un effet pervers sur les modes de consommation. Les effets sociaux et économiques de la commercialisation et de la diversification de l'agriculture devaient donc être évalués à long terme.

15. Les participants ont discuté des moyens de faire évoluer des normes sociales bien ancrées, qui attribuaient notamment aux hommes et aux femmes des rôles précis. Les experts ont souligné que le problème tenait justement en partie au postulat implicite selon lequel les normes de genre étaient de nature sociale et ne pouvaient donc évoluer qu'à travers l'éducation. Les normes de genre étaient aussi reproduites par les institutions et les marchés, domaines où l'on pouvait modifier les politiques menées. De plus, le commerce n'avait pas la même incidence sur les femmes tout au long de leur vie (une femme pouvait par exemple s'occuper de tâches d'assemblage pendant dix à quinze ans avant d'arrêter), ce qui ajoutait encore à la complexité des rapports entre commerce et genre. Au Cambodge, par exemple, plus de 350 000 filles habitant en zone rurale travaillaient dans le secteur de l'habillement, dans lequel le pays bénéficiait de concessions commerciales accordées par les États-Unis d'Amérique, et une partie d'entre elles finissaient par retourner au village pour se marier et y rester ; les modifications apportées aux modes de consommation de ces dernières soulevaient des questions sociales complexes.

16. Un expert a souligné que la mise en œuvre des politiques constituait le principal défi à relever pour réaliser l'autonomisation des femmes. L'émancipation économique des femmes passait par une action transformatrice soutenue par des mouvements de femmes. Un participant a affirmé qu'il fallait prêter une plus grande attention aux pays africains francophones, souvent négligés dans les analyses. Un autre participant a appelé l'attention sur le grand potentiel des émigrantes et la nécessité d'investir dans les réseaux de la diaspora et de mobiliser ces derniers, afin que le pays d'origine puisse bénéficier des ressources et des compétences de ces femmes.

Rapports entre commerce et genre dans le secteur manufacturier à vocation exportatrice

17. La deuxième session a principalement porté sur les rapports entre commerce et genre dans le secteur manufacturier à vocation exportatrice. Les participants y ont réfléchi aux mesures structurelles à prendre pour permettre aux femmes de tirer parti du développement du commerce et de surmonter les problèmes qu'elles rencontraient dans ce secteur.

18. S'appuyant sur les résultats d'une étude sur l'égalité des sexes dans les chaînes de valeur mondiales, un expert s'est penché sur la contribution cruciale du secteur manufacturier à vocation exportatrice aux perspectives d'emploi des femmes. Comme ce secteur offrait des solutions de rechange aux emplois informels, sa croissance aidait les femmes à rejoindre le marché du travail formel, chose importante pour elles car cela leur permettait d'améliorer leur accès au crédit, et donc leurs conditions de vie.

19. Un autre expert a souligné que les femmes représentaient environ 60 % à 80 % de la main d'œuvre des zones franches industrielles des pays en développement. Ces zones avaient connu un essor extraordinaire : alors qu'en 1975, il en existait 79, réparties dans 25 pays et employant quelque 800 000 personnes, on en comptait aujourd'hui 3 500 dans 130 pays, avec 66 millions d'employés dans les pays en développement. L'expert a également fait ressortir les aspects négatifs de l'emploi dans les usines fabriquant des produits d'exportation, dans lesquelles les droits des ouvriers étaient souvent limités, l'accès aux syndicats et plus généralement la liberté d'association n'y étant pas garantis, d'où des conditions de travail souvent pénibles. La liberté d'association était au cœur de l'autonomisation des femmes, puisqu'elle leur permettait de faire valoir leurs droits. Un autre expert a recommandé que les États prennent des mesures pour aider les femmes à renforcer leurs droits de négociation collective et à faire respecter la liberté d'association.

20. Une autre source d'inquiétude était le risque que les femmes quittent le secteur manufacturier dans le cadre d'une déféminisation du marché du travail. D'après les données existantes, la modernisation industrielle était associée à une baisse considérable de la part

des femmes dans l'emploi, ce qui pourrait s'expliquer par les stéréotypes sexistes et l'accès insuffisant des femmes à la formation en cours d'emploi. Un expert a fait observer que les femmes qui quittaient un secteur tourné vers l'exportation avaient tendance à rejoindre le secteur informel et plus particulièrement les services informels. Cela montrait que le secteur des services jouait le rôle d'une grande réserve d'emplois ; il s'agissait d'une question trop peu étudiée qui méritait de faire l'objet de recherches approfondies.

21. Un autre expert a appelé l'attention sur les effets déflationnistes que pouvaient avoir les politiques axées sur l'exportation et qui donnaient à penser qu'il fallait mettre davantage l'accent sur les biens échangeables en général (produits vendus à l'étranger et sur le marché intérieur) pour favoriser l'intégration des femmes. Promouvoir des politiques qui se traduisaient par des pressions déflationnistes risquait de nuire aux activités économiques et donc de limiter la possibilité de faire progresser réellement la condition des femmes.

22. La possibilité pour les femmes de bien s'intégrer dans le secteur manufacturier était limitée par l'absence ou les restrictions d'accès à la propriété foncière, en tant que patrimoine et garantie, par les disparités persistantes en matière de choix de formation et de niveau d'études, et par un manque de confiance. Pour remédier à l'absence de garantie, il était possible de mettre en œuvre des programmes de services financiers destinés aux femmes. Un expert a cependant appelé l'attention sur les inconvénients des projets d'intégration financière tels que les initiatives de microfinancement, qui pouvaient conduire au surendettement des emprunteurs. En outre, ces projets servaient souvent à financer la consommation et la satisfaction de besoins urgents, plutôt que la création de nouvelles activités économiques.

23. Les experts ont fait observer que la ségrégation sexiste dans l'éducation pesait lourdement sur les progrès accomplis en matière d'égalité des sexes, parce qu'elle donnait lieu à une ségrégation analogue sur le marché du travail. Les femmes avaient tendance à éviter les risques ; cet état d'esprit limitait leurs possibilités et faisait obstacle au développement de leurs activités. La notion d'autonomisation, entendue comme un processus qui rendait les personnes plus fortes et plus confiantes, avait un grand potentiel de transformation et pouvait susciter des changements de comportement et favoriser l'esprit d'entreprise. Les experts ont mis en lumière les possibilités ouvertes par le développement des activités externalisées au niveau mondial. Mais comme ces activités nécessitaient des investissements, les femmes risquaient d'y accéder moins facilement que les hommes. Pour réduire les coûts, les entreprises ne finançaient plus les dépenses d'équipement associées à certaines tâches externalisées, transférant plutôt ces dépenses aux travailleurs sous-traitants. Par conséquent, les personnes qui avaient une faible capacité d'investissement ne pouvaient pas exploiter ces nouvelles possibilités. Une solution pourrait consister à créer des centres de travail mettant du matériel à la disposition des travailleuses. Une stratégie de ce type pourrait être intégrée dans les programmes existants, par exemple les initiatives d'aide au commerce.

24. Les experts se sont cependant demandé si la création de ces centres de travail était réellement possible dans les pays en développement, sachant qu'elle risquait d'être contraire aux obligations découlant des lois sur la propriété intellectuelle, des accords de libre-échange et des mesures concernant l'investissement et liées au commerce. Pour adopter une ligne d'action en faveur de l'égalité des sexes, il convenait de s'interroger sur les incidences négatives injustifiées de ces obligations sur la part des pays en développement dans la valeur ajoutée et sur leur modernisation et leur développement industriels. Une autre solution pouvait résider dans l'élaboration de contraintes d'exploitation judicieuses, qui permettraient de ne pas contrevenir aux principes de l'OMC.

25. Un expert a indiqué que, dans certains cas, la libéralisation avait lieu à un stade trop précoce de l'industrialisation. Exposer trop tôt, les entreprises manufacturières à la concurrence étrangère favorisait les grandes sociétés aux dépens des petits producteurs.

Étant donné que les femmes travaillaient souvent dans de petites entreprises, l'ouverture soudaine au commerce international risquait de leur être dommageable.

26. Les experts avaient des avis divergents sur la question de la marge d'action et de ses liens avec l'égalité des sexes. Selon certains, la promotion de la marge d'action était intimement liée à l'égalité des sexes. En particulier, il était essentiel de disposer d'une marge suffisante pour maîtriser les entrées et les sorties de capitaux afin de pouvoir élaborer et mettre en œuvre des politiques macroéconomiques nationales propres à favoriser l'égalité des sexes. Pour d'autres, cependant, les grands problèmes macroéconomiques relatifs à la marge d'action et aux structures économiques mondiales n'empêchaient pas forcément les États d'agir pour autonomiser les femmes ; le problème n'était pas la marge d'action, mais l'efficacité des mesures prises à l'échelon national pour autonomiser les femmes grâce à l'application des lois et des politiques. Les experts ont convenu qu'une grande partie des efforts nécessaires dépendait des forces sociales du pays. Un expert a souligné qu'il importait de pouvoir compter, au niveau international, sur un environnement commercial favorable qui obligeait les entreprises à rendre compte de leurs infractions à la législation du travail ou au système fiscal ; il fallait conclure un pacte social avec les investisseurs étrangers et non se contenter d'en protéger les droits.

Rapports entre commerce et genre dans le secteur des services

27. À la troisième séance, les participants se sont penchés sur les liens entre commerce et genre dans le secteur des services. Ils ont examiné les moyens de faire profiter les femmes de leur plus grande participation aux activités du secteur, notamment l'adoption de politiques tenant compte de la problématique du genre.

28. Un expert a décrit les efforts déployés par la Colombie pour intégrer plus de femmes dans le secteur des services en général et dans le tourisme en particulier. En Colombie, l'écart salarial entre les sexes était d'environ 21 % et la proportion des femmes ayant accès à Internet était de 37 %. Certains instruments avaient été créés pour répondre aux besoins des petites et moyennes entreprises, afin d'accroître leur taux de survie. L'expert a recommandé trois mesures essentielles pour accroître la participation des femmes à la vie économique : mieux respecter les normes internationales, multiplier les possibilités de formation et appliquer scrupuleusement les lois. Le respect des normes internationales, notamment celles de l'Organisation internationale de normalisation, continuait de poser des problèmes aux prestataires de services en Colombie, de même que les évaluations de conformité.

29. Un autre expert a souligné qu'en Éthiopie, de nombreuses femmes étaient employées par de petites et moyennes entreprises spécialisées dans les services. En raison du nombre élevé de femmes qui y travaillaient, ces entreprises devraient bénéficier tout particulièrement de la stratégie du Gouvernement visant à tenir compte de l'égalité des sexes dans l'ensemble des politiques et des cadres juridiques. Afin d'autonomiser les femmes et de mettre à profit le rôle d'agents économiques qu'elles pouvaient jouer, il a été recommandé d'élaborer et de mettre à leur disposition des technologies adaptées à leurs besoins et permettant des économies de temps et de travail.

30. Un autre expert s'est intéressé à la mise en œuvre de mesures ciblées grâce auxquelles les femmes pourraient accéder aux ressources et améliorer leur position dans l'environnement commercial général. Les recommandations allant en ce sens faisaient ressortir que les femmes devaient avoir accès aux réseaux nécessaires (grâce aux institutions financières) et aux compétences requises (grâce à la formation). Ce double objectif pouvait être atteint par l'élaboration d'instruments de financement spécialement destinés aux petites et moyennes entreprises, de plans d'épargne spéciaux, etc., et par la mise en place de centres d'excellence facilitant l'accès des femmes à la formation. Parmi les mesures très utiles aux femmes, on pouvait citer la création du régime commercial

simplifié du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, et l'application de baisses d'impôt ou d'avantages fiscaux susceptibles d'inciter les femmes à rejoindre des secteurs formels.

31. Enfin, un autre expert s'est focalisé sur l'autonomisation des femmes africaines. De plus en plus de femmes africaines passaient du secteur agricole au secteur des services, qui était devenu une source de croissance et d'emplois et donc un moteur de l'émancipation économique des femmes. Il fallait adopter des politiques tenant compte de la problématique du genre pour mettre à contribution le potentiel des femmes dans le secteur des services, par exemple des mesures fiscales visant à inciter les sociétés de services dirigées par des femmes à exporter, une baisse des droits de douane sur les marchandises dont avaient besoin les entreprises de services et des politiques encourageant les banques et les institutions financières à créer des produits et services novateurs et ciblés pour permettre aux femmes de fonder et de développer leurs entreprises.

32. Les experts ont estimé que le tourisme demeurait une source d'emplois majeure, pour l'ensemble de la population et les femmes en particulier, dans les zones rurales aussi bien que dans les zones urbaines. Les femmes étaient présentes d'un bout à l'autre des chaînes de valeur, fournissant des services d'hébergement, des produits alimentaires et des souvenirs et travaillant comme guides et voyagistes. Malgré les nouveaux débouchés créés par l'expansion du tourisme, les femmes n'avaient encore qu'un accès restreint aux emplois les mieux rémunérés et aux activités les plus lucratives. Dans beaucoup de pays, les femmes étaient plus susceptibles que les hommes d'occuper un emploi peu qualifié, par exemple un poste de réceptionniste, de femme de chambre ou de serveuse. Elles étaient également plus susceptibles de travailler de façon occasionnelle ou informelle, ce qui rendait leurs revenus plus fragiles que ceux des hommes. En outre, les cas de sévices et de harcèlement sexuels étaient fréquents dans le secteur de l'accueil.

33. Les experts ont ajouté qu'un autre problème dans le secteur du tourisme était qu'une grande part de la valeur qui y était créée profitait non pas aux communautés locales, où les femmes jouaient un rôle plus important, mais à de grands voyagistes ou agences de voyages où la place des hommes était prépondérante. Ils s'accordaient généralement à penser qu'il fallait développer ce secteur d'une façon qui soit stratégique et bénéfique aux femmes. Le Centre national de formation hôtelière et touristique d'Éthiopie assurait ainsi des services de formation professionnelle destinés avant tout aux femmes et aux jeunes. De plus, la diversification de l'offre de services touristiques pouvait aider à tirer parti de possibilités d'emploi inexploitées pour les femmes, par exemple dans le tourisme communautaire, secteur où les femmes étaient particulièrement actives. Les mécanismes de répartition des recettes visant à réorienter les revenus provenant du tourisme vers les communautés locales et la création de liens entre ce secteur et les activités manufacturières étaient des moyens prometteurs de permettre aux femmes de tirer un meilleur parti de leur participation au tourisme. Les femmes qui travaillaient dans ce secteur rencontraient souvent une difficulté supplémentaire parce qu'elles étaient peu en contact avec les langues étrangères, alors même que, dans bien des pays, les filles réussissaient mieux à l'école.

34. Dans le débat qui a suivi, il a été souligné que les femmes travaillant dans le commerce transfrontalier informel apportaient une contribution importante à la croissance et aux recettes publiques en Afrique subsaharienne. Ce type de commerce offrait aux femmes des perspectives d'emploi et de rémunération intéressantes, mais présentait plusieurs problèmes : invisibilité et stigmatisation, violences, harcèlement par les autorités douanières, corruption de ces dernières, mauvaises conditions de travail, manque de données, analphabétisme et reconnaissance insuffisante de la contribution du commerce transfrontalier à l'économie. Sachant que beaucoup de femmes travaillaient dans des secteurs informels, l'enseignement était un facteur essentiel à la mobilité. Pour permettre aux femmes de rejoindre les secteurs de services formels et d'y trouver un emploi exigeant

un niveau de qualifications moyen ou élevé, il restait indispensable de leur transmettre les compétences nécessaires dans le cadre de la formation professionnelle et de la formation en cours d'emploi. Les entreprises formelles accédaient plus facilement aux ressources financières et technologiques, mais des obstacles subsistaient aussi à cet égard, à savoir le manque de temps des femmes et leur accès limité à la formation technique et aux études dans les domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques.

Égalité des sexes et émancipation économique des femmes dans les nouveaux cadres mondiaux

35. La quatrième séance était consacrée à l'égalité des sexes et à l'émancipation économique des femmes dans les nouveaux cadres mondiaux établis par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba. Les participants ont fait ressortir les perspectives que ces programmes ouvraient du point de vue de la situation des femmes et les lacunes que ceux-ci pouvaient présenter. Ils se sont accordés à dire que le Programme 2030 et les objectifs de développement durable établissaient un cadre pour l'autonomisation des femmes et la prise en compte systématique de la problématique du genre dans les politiques de développement. Ils ont cependant jugé que des mesures isolées ne suffiraient pas à résoudre les problèmes transversaux. Les objectifs mettaient en évidence les aspects positifs de l'interdépendance des différents enjeux, puisqu'il y était tenu compte de la contribution cruciale que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pouvaient apporter à la réalisation de l'ensemble des objectifs et des cibles.

36. Un expert a affirmé que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes jouaient un rôle central dans la pleine réalisation des droits de l'homme, et que cette idée était conforme à l'intérêt économique bien compris. En créant de nombreux emplois, principalement dans le secteur formel, le commerce contribuait à l'émancipation économique des femmes. L'approche fondée sur les droits de l'homme et les objectifs économiques étaient donc étroitement liés.

37. Un autre expert a évoqué les différentes incidences sociales des accords commerciaux, en particulier l'Accord de partenariat transpacifique, et la nécessité d'évaluer l'impact de ces accords avant leur adoption, afin de mesurer les effets distributifs des modifications apportées aux politiques commerciales. Ces évaluations permettraient aux ministères concernés de se préparer aux changements et de mettre au point des stratégies d'ajustement. Les données ventilées par sexe étaient essentielles à l'élaboration de politiques fondées sur les faits. La politique sociale, y compris en matière de pensions, de prestations d'invalidité, d'allocations de maternité et d'allocations familiales, jouait un rôle déterminant dans l'autonomisation et l'émancipation économique des femmes. Il serait crucial d'investir dans cette composante du pacte social pour affranchir les femmes des tâches familiales et domestiques non rémunérées. La question clef était de savoir comment financer l'investissement social et mobiliser les ressources nécessaires.

38. L'expert a fait valoir que pratiquement tous les pays, même les plus pauvres, avaient la capacité d'investir dans les services sociaux. Plusieurs voies leur étaient ouvertes, notamment la réorganisation de leurs dépenses publiques (suppression ou réduction des dépenses militaires, augmentation des recettes fiscales, par exemple au moyen de la taxation de l'extraction minière, etc.), la prévention des flux financiers illégaux (liés notamment à la fraude fiscale), le recours aux réserves budgétaires et aux réserves de change, l'emprunt ou la restructuration de la dette, l'adoption d'un cadre macroéconomique plus accommodant (autorisant dans une certaine mesure l'inflation ou le déficit budgétaire) et l'aide au développement, avant tout pour les pays les moins avancés. Il y avait des ressources disponibles pour l'autonomisation des femmes, mais cet objectif n'était pas considéré comme prioritaire. Le débat a ensuite porté sur la question connexe de savoir

comment les pays pourraient atteindre les objectifs de développement durable, alors qu'ils réduisaient les dépenses publiques conformément aux politiques économiques orthodoxes et qu'ils appliquaient des politiques d'ajustement réduisant leur marge d'action budgétaire. Le Programme d'action d'Addis-Abeba, qui jetait les fondements d'un nouveau pacte social garantissant à tous une protection sociale et l'accès à des services publics essentiels, jouerait un rôle fondamental dans l'action menée pour atteindre la cible 5.4 des objectifs de développement durable, concernant la prise en considération des soins et travaux domestiques non rémunérés.

39. Selon un autre expert, il importait de se concentrer sur les mécanismes qui permettraient de faire avancer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba. L'expert a dit que trois types de mécanismes institutionnels pouvaient être associés utilement au Programme d'action d'Addis-Abeba, outre les instances s'occupant d'ordinaire des questions relatives aux femmes (tels que la Commission de la condition de la femme et la Commission de la population et du développement de l'ONU), à savoir les mécanismes mondiaux, nationaux et infranationaux, sans compter les institutions des droits de l'homme. Au niveau mondial, il y avait l'Instance mondiale dédiée aux infrastructures, le Mécanisme de facilitation des technologies et le Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement. L'expert a dit qu'il était important de participer activement aux activités de ces entités, d'y intégrer systématiquement les questions de genre et de mobiliser les fonds disponibles pour autonomiser les femmes. Aux échelons national et infranational, la structure des institutions était importante. Il était essentiel de comprendre comment améliorer les institutions nationales et locales pour mieux les adapter aux nouveaux cadres de développement durable. Des méthodes d'analyse plus élaborées étaient nécessaires pour faire apparaître les rapports entre le commerce et l'émancipation économique des femmes, en mettant au jour la chaîne des liens causaux. De plus, il fallait suivre des méthodes plus participatives pour élaborer des politiques commerciales qui soient équitables. Le mécanisme participatif devait être bien conçu, sachant que si les choses tournaient mal, il risquait d'être manipulé et d'aboutir à des politiques conformes aux objectifs de certains groupes d'intérêt plutôt qu'à l'intérêt général. Il était essentiel de mettre en place de nouveaux systèmes statistiques pour recueillir, traiter et analyser de nouvelles données. Enfin, les institutions et mécanismes relatifs aux droits de l'homme pouvaient contribuer à promouvoir l'émancipation économique des femmes dans le cadre du système commercial international.

40. Les participants ont convenu que le secteur privé pourrait devenir un moteur de l'élimination de la pauvreté et de l'intégration sociale. Pour que cela se produise, toutefois, il fallait mettre en place des cadres institutionnels et réglementaires propices au développement du secteur privé. Les mesures en faveur des femmes qui avaient été prises dans certains pays, par exemple la définition d'un quota minimum de femmes dans le cadre des marchés publics au Kenya, n'aboutiraient peut-être pas aux résultats escomptés à cause de l'insuffisance des capacités d'offre. L'esprit d'entreprise était certes important, mais il était souvent mis au service de la survie des entreprises plutôt qu'à leur amélioration et à leur expansion. L'investissement et la technologie étaient nécessaires à la création de valeur ajoutée et à l'industrialisation, et le secteur privé devait s'attaquer à deux questions centrales : garantir l'égalité des sexes au travail (notamment en régularisant la main-d'œuvre féminine, en mettant fin aux politiques discriminatoires et en assurant une protection sociale) et faire le nécessaire pour atténuer les récessions.

41. Le débat a également porté sur les types d'acteurs qui seraient à même de donner du poids aux institutions et à leurs délibérations ; les rapports entre émancipation économique et capacité d'agir ; la nécessité de passer d'une égalité formelle à une égalité concrète des sexes ; l'effet de l'accroissement de la participation des femmes aux activités de production sur les tâches liées à la procréation et le risque pour les femmes de porter un double

fardeau, surtout en l'absence de services publics et d'une protection sociale adéquates ; les moyens de fournir davantage de ressources directement aux activités des organisations de défense des droits des femmes et au renforcement de leur rôle dans l'élaboration des politiques commerciales.

II. Questions d'organisation

A. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

42. À sa séance plénière d'ouverture, le 23 mai 2016, la Réunion d'experts a élu M. Juha Niemi (Finlande) Président et M^{me} Luciana Nader (Uruguay) Vice-Présidente-Rapporteuse.

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

43. Également à sa séance plénière d'ouverture, la Réunion d'experts a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote TD/B/C.I/EM.8/1, qui se lisait comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Le commerce au service de l'émancipation économique des femmes.
4. Adoption du rapport de la réunion.

C. Résultats de la réunion

44. À sa séance plénière de clôture, le 24 mai 2016, la Réunion d'experts a décidé que le Président établirait un résumé des débats.

D. Adoption du rapport de la réunion

(Point 4 de l'ordre du jour)

45. Également à sa séance plénière de clôture, la Réunion d'experts a autorisé la Vice-Présidente-Rapporteuse à établir, sous l'autorité du Président, la version définitive du rapport après la clôture de la session.

Annexe

Participation¹

1. Des représentants des États membres ci-après de la CNUCED ont assisté à la réunion :

Algérie	Mexique
Arabie saoudite	Mongolie
Australie	Namibie
Azerbaïdjan	Paraguay
Brésil	Pologne
Chili	République démocratique du Congo
Colombie	République dominicaine
Espagne	République islamique d'Iran
États-Unis d'Amérique	Suède
Éthiopie	Tunisie
Finlande	Turkménistan
Ghana	Turquie
Mauritanie	Yémen

2. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la réunion :

Secrétariat du Commonwealth
 Union européenne
 Organisation internationale de la Francophonie
 Organisation des États des Caraïbes orientales
 Centre Sud

3. Les organismes, organes et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés :

Centre du commerce international
 Commission économique pour l'Europe
 Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme

4. Les institutions spécialisées et les organisations apparentées ci-après étaient représentées :

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
 Organisation internationale du Travail

5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées :

Catégorie générale

ActionAid
 Consumer Unity and Trust Society International
 Centre international du commerce et du développement durable
 International Network for Standardization of Higher Education Degrees
 Organisation camerounaise de promotion de la coopération économique internationale
 Village Suisse ONG

¹ Cette liste ne mentionne que les participants inscrits. Pour la liste complète des participants, voir TD/B/C.I/EM.8/INF.1.